



Trop peu, trop tard... mais « le système sera robuste ! »

Avant-propos

Ce Groupe de Travail était présidé par le sous-directeur COMINT accompagné du chef de bureau COMINT1 et de l'une de ses adjointes, de celui de FIN3 et de la cheffe du projet Système d'Information (SI) Brexit.

Était-ce l'effet d'un GT programmé un vendredi, mais en comparaison avec le GT du 15 novembre dernier, nous avons constaté le faible nombre de représentants de l'administration, l'absence de la MA2E, de Réseau 3 et encore une fois aucun représentant de JCF.

Côté OS siégeaient : l'alliance CFDT/CFTC, la CGT, SOLIDAIRES Douanes, l'UNSA et l'USD-FO.

La déclaration liminaire de SOLIDAIRES Douanes est jointe en annexe.

I- Calendrier prévisionnel déploiement Delta I/E 2024

Le sous-directeur COMINT annonce une plus grande sérénité sur le calendrier.

Un comité de bascule se réunit tous les mois et « planche » sur les implications de Delta I/E et des projets afférents (applications, communication, les formations à envisager...). Semaine 11, une délégation de TAXUD est venue s'assurer qu'il n'y aurait pas de nouveaux retards ; dans ses bagages se trouvait un cabinet-conseil (PricewaterhouseCoopers – PwC). Les possibles négociations envisagées par COMINT lors du GT du 25 mai 2023 pour avoir une rallonge de délai ne sont plus à l'ordre du jour, les délais imposés par la Commission européenne devront être respectés.

La 1ère brique, mise en œuvre dans l'aérien dès le 06/03, est ANTES. Dans sa version complète, cet applicatif comprendra 4 modules et gèrera tout l'avant-dédouanement : traitement des notifications de présentation (PN – Presentation Notification), traitement des déclarations de dépôt temporaire (TS – Temporary Storage), suivi des marchandises en dépôt temporaire (GA – Goods Accounting), notification de la réexportation (REN – REexportation Notification). La déclaration de dépôt temporaire (DDT) clôturera le processus ICS2 ; l'opérateur est averti si un contrôle doit être fait ou si sa marchandise est libérée pour être dédouanée.

La version 1 avec deux modules est déployée au 6 mars 2024 pour le vecteur aérien, le déploiement étant prévu pour le 3 juin 2024 pour le volet maritime. La version complète (4 modules) est prévue pour le 4ème trimestre 2024. La période de transition s'achèvera pour le maritime le 01/04/2025.

La 2ème brique, vers la fin octobre, sera pour le transit la nouvelle version de Delta T correspondant à la phase 5 du système transeuropéen NCTS (New Computerized Transit System) avec une dématérialisation totale des documents d'accompagnement pour les opérateurs. Les opérateurs en EDI auront une période de transition s'étendant jusqu'au 22/01/2025. NCTS sera accessible à tous les agents à compter d'octobre.

La 3ème brique, aux alentours d'octobre, sera Delta I/E partie Import qui remplacera Delta G et X. Des fonctionnalités nouvelles seront livrées dans des versions ultérieures. Pendant un certain temps les 2 systèmes fonctionneront en parallèle.

La **4ème brique**, fin 2025, sera Delta I/E partie Export (cf. la Frontière Intelligente) avec les DCN. Puis suivront ANTES partie terrestre (98 % du trafic de la frontière intelligente) et NCTS phase 6.

Les remarques de Solidaires Douanes

- ◆ L'heure n'est plus aux annonces d'un délai supplémentaire qui serait accordé à la France par Bruxelles. Après 2 ans de retard sur le calendrier initial, il faudra être prêt dès cette année. La question est : le Transfert des Missions Fiscales était-il réellement une priorité face à ce chantier où les retards se sont accumulés ? Nos têtes pensantes auraient-elles oublié que la Douane est régie au niveau de l'UE et que de ce fait, le CDU et ses évolutions sont prioritaires par rapport à une décision nationale strictement politique ?
- ◆ Une légère inquiétude a plané dans la salle lorsqu'il a été demandé à COMINT de bien vouloir confirmer qu'il serait possible pour les agents à la prise en charge de consulter si la marchandise contrôlée a ou non dépassé le délai de 90 jours. Cela devrait être possible selon nos interlocuteurs...
- ◆ COMINT admet que la mise en place d'ANTES ne va pas de soi car dans les domaines aérien ou maritime les opérateurs ne travaillent pas de la même manière. Des agents sont encore obligés d'envoyer manuellement les messages à ISC2 pour libérer les déclarations.
- ◆ Concernant NCTS nous nous sommes émus de l'absence de précisions concernant les modalités pratiques de la procédure de secours. COMINT a indiqué qu'elle était prévue dans une version ultérieure !! SOLIDAIRES Douanes a indiqué que celle-ci était nécessaire dès le départ car des pannes auraient nécessairement lieu. COMINT table sur la « robustesse du système ». Va-t-on avoir comme pour NSTI et Delta T une annexe donnant un modèle à utiliser en cas de procédure de secours ?
- ◆ Sur Delta I/E nous nous sommes interrogés sur la manière de gérer les 2 systèmes en même temps. Comment empêcher un opérateur de déclarer dans les 2 en même temps ?

Comment fera-t-on pour modifier une déclaration dans Delta G si le système n'est plus accessible, que la déclaration n'existe pas dans Delta I/E, alors que l'opérateur dispose d'un délai réglementaire de 3 ans pour solliciter une rectification ? Là encore pas de réponse de COMINT.
- ◆ À titre général, nous avons demandé à ce que les notes et instructions-cadre parviennent en premier aux services et seulement ensuite aux opérateurs ce qui est rarement le cas.
- ◆ Autre élément : la question des formations et des formateurs par DI. Il n'est annoncé plus que 40 formateurs pour toute la Douane ce qui est ridiculement bas sans oublier qu'il n'y aura aucun bureau expérimentateur, pas de base de formation (sauf pour les opérateurs !). Si la formation se résume à des webinaires et avec les sous-effectifs chroniques, l'arrivée des applications reviendra à courir un marathon comme un 100 m.

II- Avant Dédouanement aérien et maritime (ANTES)

Cette première version n'amènera rien de neuf par rapport à ce que font les agents actuellement. Les opérateurs devront saisir leurs données dans le système ce qu'ils ne faisaient pas avant. ANTES sera interconnecté avec ICS2 qui prévoit le dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée (ENS) dans l'UE. L'apurement de l'ENS est suivi par le dépôt d'une DDT dans ANTES.

Les futures versions seront à la main de la Douane et non de l'UE et devraient permettre de faire du contrôle et de la LCF.

Dans les ports existent des outils logistiques qui servent aussi au dédouanement : les Cargo Community System (CCS). Chaque CCS est donc propre à chaque port.

Une réunion est prévue entre la DG et les DR du Havre, La Réunion, Marseille, Roissy et les responsables des divers CCS. L'idée est de pouvoir assurer une traçabilité de la marchandise selon la DG.

III- Mise à niveau du transit NCTS phase 5

En octobre prochain, une nouvelle version de Delta T compatible avec NCTS phase 5 sera mise en service. Les modes EDI et DTI sont prévus. Les DocAc seront entièrement dématérialisés. 2 nouveaux rôles bureau vont être créés : bureau-incident (permettra au bureau de noter dans l'application les incidents transit) et sortie transit qui concernera plus précisément les bureaux de la frontière transmanche. L'habilitation des agents ne sera pas nominative avec RUSH mais se fera au niveau du service.

Les remarques de Solidaires Douanes

- ◆ Outre la partie contrôle qui a été mise de côté lors de ce GT ce que nous regrettons, nous sommes intervenus, les seuls avec la CGT, sur les conditions de travail. Avec de nouveaux écrans de veille, de nouvelles applications, comment feront les collègues ?

Sachant que cette partie des conditions de travail a été mise sous le tapis et les instances oubliées, CGT et Solidaires Douanes, rejoints par les autres OS, ont demandé à ce que les ergonomes du Ministère soient sollicités pour une étude avec des bureaux test (aérien, maritime et terrestre).

IV- Déploiement de Delta I/E partie Import

La DG annonce un dispositif d'accompagnement (notes et instructions réglementaires). 2 jours de formation seront organisés à l'ENDT du 11 au 13/06/2024 ainsi que des webinaires.

Pour rappel, la nouvelle déclaration en douane consistera en un jeu de données injectées dans le système (sur le modèle de la déclaration H7). La DG a admis qu'au moment de l'arrivée de Delta I/E Import il faudra que tous les agents soient présents en même temps pour faire la bascule entre les deux systèmes...

Les remarques de Solidaires Douanes

- ◆ Même si JCF n'était pas là, va se poser, dans le cadre de cette révolution douanière, la question du ciblage des déclarations et des analyses de risques. Il serait de bon ton que la DG ne ferme pas l'accès aux circuits verts qui permettent de voir les flux qui transitent dans les bureaux.
- ◆ Comment les services (PGP, bureaux, PAE, RI...) vont-ils gérer le passage entre les deux systèmes avec la délivrance des autorisations, le suivi de la mise en place des garanties, gérer CANOPEE-RMS... alors que beaucoup sont en sous-effectifs chroniques ?

Face à la charge de travail en particulier des PGP, SOLIDAIRES Douanes a demandé à ce qu'une indemnité leur soit accordée en reconnaissance du travail fourni depuis des années. COMINT a pris note de notre demande.

- ◆ Concernant le futur écran de veille, des agents de divers services ont été consultés. Espérons que leurs remarques auront bien été prises en compte.
- ◆ Qu'en sera-t-il de la formation pour les CRPC, les superviseurs... car comme très souvent les opérateurs sont mieux lotis que les agents ?
- ◆ La DG doit prendre en compte la souffrance des collègues. Les organisations syndicales demandent à la DG de procéder à une étude ergonomique (avec ISST, médecin du travail, ergonome) sur un bureau aérien, un bureau maritime et un bureau terrestre.

V- Delta I/E partie Import – évolution des garanties

L'arrêté du 12 mars 2023 et publié au JORF le 15/03/2024 détaille le nouveau système. Désormais on ne parlera plus de Crédit d'Enlèvement et d'Opérations Diverses mais des dettes nées ou à naître.

Les opérateurs rempliront aux-mêmes les actes de caution. FIN3 a édité des fiches pour chaque type de situation ce qui devrait limiter le travail des RI. Si le trafic de l'opérateur ne change pas, les garanties ne seront pas à refaire.

Les remarques de Solidaires Douanes

- ◆ Même si les opérateurs devront faire/refaire eux-mêmes leurs actes de cautionnement, il y a fort à parier que les bureaux/PGP et RI seront fortement sollicités. Quid de ces services en sous-effectifs ?
- ◆ La complexité sera que la garantie devra être répartie par type de régime douanier : la DG annonce un guide qui sera diffusé aux opérateurs pour les aider ainsi qu'une vidéo explicative.

VI- Plan d'action sur le Dédouanement Centralisé National

Le DCN a connu un essor important (trop vite) car il a été laissé entre les mains des DR ce qui amène aujourd'hui de la concurrence entre bureaux.

COMINT a constaté une absence d'articulation entre bureau de déclaration et de présentation, le non fonctionnement de certains DCN ou des superpositions de plusieurs DCN avec un seul bureau de présentation mais plusieurs de déclaration !!

COMINT va donc mener un plan en 5 axes :

- Résorption des DCN « miroir » des RDE, c'est-à-dire les agréments délivrés à un même opérateur avec des bureaux de déclaration différents mais des bureaux de présentation identiques ;
- Nettoyage des DCN inactifs ;
- Évaluation les impacts d'un dispositif prévoyant un seul DCN par opérateur ;
- Construction d'un outil de pilotage ou de suivi du DCN ;
- Simplification des plans de contrôle.

Les remarques de Solidaires Douanes

- ◆ COMINT reconnaît enfin ce que nous disions depuis des années à savoir une concurrence non pas entre Etats-membres mais entre bureaux au sein du même État pour conserver des parts de trafic.
- ◆ C'est toute l'architecture actuelle et les moyens alloués qu'il faut revoir (CRPC, supervision, bureaux de déclaration et de présentation).
- ◆ SOLIDAIRES propose déjà de revoir le schéma d'instruction des DCN. Dans certaines directions, on remarque que les demandes sont traitées entre PGP. Or il y a un enjeu au regard de la politique de dédouanement. Il faut que les consultations soient gérées par les PAE, de DR à DR.



Monsieur le président,

Nous vous remercions d'avoir tenu parole et de nous présenter un calendrier pour le déploiement de Delta I et de ses applications périphériques. Nous sommes toutefois moins optimistes quant à notre capacité à respecter ces délais dans les meilleures conditions.

Notre première inquiétude qui remonte du terrain concerne les formations et surtout le nombre de formateurs. Alors que pour la première vague de 2023 il était prévu au moins deux formateurs par DR, il est désormais question seulement d'un minimum de 4 formateurs par DI. Pourquoi ce rétropédalage ? L'argument d'un manque de place à l'ENDT ne saurait être un motif légitime. Et dans ce cas là, pourquoi ne pas organiser plusieurs sessions ?

Pour Delta T nous souhaitons connaître les heureux élus, formateurs et agents à former.

De même, y aura-t-il des formations ANTES pour le volet maritime et qui assurera ces formations au niveau régional ?

Concrètement, les bureaux et les Pôles Action Economique (PAE) voient déjà les effets du déploiement de PoUS (Proof of Union Status – preuve du statut de l'Union), avec par exemple des opérateurs qui rencontrent des difficultés de connexion via le module UUM&DS (*Uniform User Management and Digital Signatures* - système de gestion uniforme des utilisateurs et de signature numérique), malgré les actions d'informations faites par les PAE. Bien souvent les opérateurs ne lisent pas le pas-à-pas, c'est tellement plus simple de se faire assister entièrement !

Que va-t-il se passer pour les rectifications et invalidations des déclarations lorsque le système ne sera plus accessible en dépit de la possibilité réglementaire des 3 ans ?

Du côté des Pôles Gestion des Procédures (PGP), le portail européen de décisions douanières CDS (Customs Decisions System) est un vrai régal, avec son lot de dysfonctionnements. Le blocage principal provient des comptes douane.gouv rattachés au SIRET et non au SIREN, empêchant les opérateurs de déposer par exemple leur demande d'autorisation pour les déclarations simplifiées.

À cela s'ajoute un pas-à-pas peu détaillé et un vocabulaire issu d'une traduction, ce qui ne facilite pas la lecture. Le moindre accroc ou situation particulière engendre une avalanche de questions et un déluge de non-réponses.

Quant à l'évolution des garanties, les inquiétudes sont grandes chez nos collègues, tant pour la charge de travail à venir que pour le lot de surprises que réserve CDS.

Des formations spécifiques vont-elles être dispensées aux superviseurs et aux CRPC et si oui, par qui ?

Quant à la formation des opérateurs, y a-t-il un calendrier ? Quelles en seront les modalités ? Qui assurera les formations et y aura-t-il un environnement formation ?

Peut-être allons nous passer pour des obsédés de la formation, mais nous vous rappelons que l'échec de la première version de Delta I provient notamment d'une absence de formation MOA (maîtrise d'ouvrage) au sein de la DG et d'une faillite du pilotage de ce projet aux multiples imbrications. Chez SOLIDAIRES, nous sommes pour la dépense publique afin d'aider à la relance économique, mais nous aurions préféré que les douaniers en bénéficient plutôt que des prestataires informatiques. Nous pensons aussi que la prestation informatique sans réel contrôle douanier a participé à cet énorme couac qui a un impact sur les finances de la DGDDI. En période de restrictions budgétaires, cela pourrait vous être reproché comme un signe de mauvaise gestion.

En parlant de contrôle douanier, nous regrettons une nouvelle fois qu'il se soit encore échappé de votre esprit et donc des documents de travail. Parler Dédouanement Centralisé National (DCN), c'est bien, annoncer une simplification des plans de contrôles, pourquoi pas, mais à condition qu'il subsiste des contrôles, qu'ils soient pertinents et que leurs prescriptions soient réelles.

Nous aurions voulu plus globalement avoir un point à l'ordre du jour à part entière sur le contrôle et la Lutte contre les trafics !

Quant à faire du toilettage dans les DCN, oui, sachant qu'au départ autoriser le DCN aux Représentants en Douane Enregistrés (RDE) n'a pas été une idée de génie. Mais s'il ne devait plus y avoir qu'un seul DCN par opérateur, quid justement des DCN de certains RDE qui ont une politique régionale de dédouanement ? Quel bureau de déclaration choisiront-ils ? Nous constatons par ailleurs que certains opérateurs préfèrent dédouaner en bureau intérieur et avoir du sur-mesure plutôt que d'être perdus dans l'espace infini des grosses plateformes.

Ce questionnement soulevé par le DCN est valable pour le DCC (Dédouanement Centralisé Communautaire).

Serez-vous capable d'apaiser les inquiétudes des services concernés par ces évolutions, PAE, PGP, Recettes Interrégionales, Pôles Contrôles etc, de trouver des solutions pérennes et surtout d'assurer la place du contrôle dans le futur dispositif ?

La délégation SOLIDAIRES DOUANES
Montreuil, le 15 mars 2024